ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐃᓗᓯᓕᕆᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AU NUNAVIK : VOTRE OPINION COMPTE

Kuujjuaq, le 11 décembre 2024 – La Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik (RRSSSN) est heureuse d'annoncer que le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services est maintenant en poste afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des services de santé et des services sociaux pour tout habitant du Nunavik.

Vos droits ont-ils été violés ? Êtes-vous insatisfait des services ? Voici quoi faire

Le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services offre son soutien aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Si vous croyez que vos droits ont été violés, ou que vous êtes insatisfait des services que vous avez reçus ou que vous avez des préoccupations concernant un proche ou un membre de votre communauté, nous vous encourageons à porter plainte ou à signaler la situation.

Pourquoi porter plainte ou signaler une situation ?

Porter plainte ou signaler une situation constitue une démarche constructive pour partager vos préoccupations et nous permet d'identifier et de régler des cas où les droits d'un usager ont peut-être été violés ou des cas nécessitant des améliorations. Votre voix peut contribuer directement au maintien d'un système de santé et de services sociaux plus sécuritaire et qui répond mieux aux besoins de tous.

« Notre communauté a droit à un système de santé et de services sociaux qui respecte et protège les droits de toute personne », déclare Jennifer Munick-Watkins, directrice générale de la RRSSSN. « La disponibilité du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services constitue un soutien précieux aux habitants du Nunavik leur permettant de partager leurs préoccupations et leurs vécus, ce qui, à la fin, renforcera la qualité et la réactivité de nos services ».

Communiquez avec nous

Si vous désirez faire part de vos préoccupations ou votre insatisfaction ou signaler une situation, veuillez communiquer avec nous :

Courriel : complaints.nrbhss@ssss.gouv.qc.ca
Numéro sans frais : 1-833-428-424

Règlement concernant le processus d'examen des plaintes des usagers

Pour référence, le règlement concernant le processus d'examen des plaintes des usagers pour la région du Nunavik est annexé à ce communiqué. Ce document présente des renseignements détaillés sur le processus pour porter plainte et garantit que toute personne peut s'exprimer de façon équitable et transparente.

La Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik est une agence publique créée en 1978 selon la Convention de la Baie-James et du Nord québécois*. Elle est responsable de presque tout le territoire situé au nord du 55e parallèle en ce qui concerne la prestation de services de santé et de services sociaux aux habitants des 14 communautés.*

– 30 –

P.O BOX 900, KUUJJUAQ (QUEBEC) J0M 1C0
TEL: 1-844-964-2244 / 819 964-2222 FAX: 819 964-2888

Source : Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik

Pour renseignements : Yentl Béliard-Joseph
Coordonnatrice de communications, RRSSSN
media.nrbhss@ssss.gouv.qc.ca